

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2017.

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi novembre 2017 à 19 heures sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Pascale BAILLET, Christophe RAVASSARD.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière séance, les points suivants ont été étudiés :

DECISIONS DU MAIRE : Néant.

MARCHE PUBLIC : Le maire informe le conseil municipal que l'appel d'offre réalisé dans le cadre des travaux d'aménagement d'un local associatif est terminé et doit être validé par le conseil municipal.

Les différents lots sont attribués comme suit :

Lot nr 1. Assainissement : GUIGUE TP. Lot nr 2. Démolition-maçonnerie: SARL PUGET ET FILS. Lot nr 3. Habillage bois-zinguerie : SAS Serge ROSSIGNOL. Lot nr 4. Menuiseries extérieures aluminium : Richard BOULAY. Lot nr 5. Menuiseries intérieures bois : SARL MENUISERIE GUICHARD-BERNARD. Lot nr 6. Plâtrerie-finitions : SARL ROUSSE ET FILS. Lot nr 7. Faux plafonds : SL 2P. Lot nr 8. Carrelages-faïence : CARRELAGES BERRY SAS. Lot nr 9. Plomberie-sanitaire-ventilation : SARL LACLERGERIE. Lot nr 10 : Electricité- CFO-CFA : COMALEC. Lot nr 11 . Ravalement de façades : PINTO FRERES Ravalement. Lot nr 12. Nettoyages des toitures : SAS Serge ROSSIGNOL.

Le conseil municipal, après examen, valide ce résultat et mandate le maire pour traiter ce dossier. Il opte également pour la variante qui propose un chauffage réversible à la place d'un chauffage électrique classique.

ETUDE DEVIS : Le maire présente deux devis au conseil municipal :

Devis de l'entreprise Jean-Michel BUGAUD pour le changement d'un des deux chauffe-eau des vestiaires au stade.

Devis de la société INDIGO pour un contrat de nettoyage des vitres de l'école et de la Maison du Temps Libre.

Après étude, le conseil municipal approuve ces deux propositions.

TEMPS DE TRAVAIL DE L'EMPLOYE COMMUNAL : Le maire informe le conseil municipal que le temps de travail établi lors de la dernière séance doit être modifié car les heures supplémentaires ne doivent pas dépasser 25 heures par mois. Le conseil municipal prend acte de cette modification et charge le maire d'établir un nouveau calendrier de temps de travail.

Le conseil municipal traite les questions diverses et fixe la date du prochain conseil municipal au vendredi 24 novembre à 20 heures.